

Réf : DCM202460

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024

Notifiée aux élus le : 30/05/2024

Date de l'affichage : 30/05/2024

### SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S** : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

#### ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL  
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN  
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY  
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON  
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER  
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI  
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

#### OBJET :

**DF – BUDGET ANNEXE OFFICE DE  
TOURISME – CRÉANCES ÉTEINTES**

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

Il est indiqué au conseil municipal qu'au vu l'état des créances irrécouvrables transmis par le Comptable Public, et après avoir épuisé les procédures de recouvrement, il convient de prendre une délibération afin d'annuler un titre de l'exercice 2022 dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

TITRE	ANNEE	OBJET	MONTANT TTC
175	2022	Cotisation 2022 Office Tourisme Pack Initial + option4	390,00 €
			<b>390,00 €</b>

Cette annulation de titre fera l'objet d'un mandat au budget annexe office du tourisme sur le compte 6542 - créances éteintes.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter l'état des créances irrécouvrables d'un montant de 390 € sur le budget annexe office du tourisme 2024, présenté par le Comptable Public ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** l'état des créances irrécouvrables d'un montant de 390 € sur le budget annexe Office du tourisme 2024, présenté par le Comptable Public ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 202460	DF -Budget annexe Office de Tourisme – Créances éteintes	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication